

petits séminaires, elle ne l'a pas encore complètement résolue ; mais la majorité semble vouloir le maintien du *status quo*, et M. le ministre de l'instruction publique serait, dit-on, disposé à se ranger, à cet égard, de l'avis de la commission. Une question non moins grave s'agit parmi les honorables membres : c'est le maintien des certificats d'études pour le baccalauréat en les combinant avec les principes d'une juste liberté. Ainsi, on le voit, les certificats de moralité et de capacité, contre lesquels les réclamations étaient les plus vives, sont rejetés par la commission. Reste seulement, ainsi que nous le disions plus haut, la question relative aux petits séminaires, et à la position que peuvent occuper ces établissemens sous la nouvelle loi, en restant soumis à la juridiction épiscopale.?"

HOLLANDE.—L'avènement de Guillaume II avait comblé de joie les catholiques Néerlandais. Leurs doléances portaient sur l'inégalité de la répartition des emplois et faveurs, dont les protestans étaient presque exclusivement gratifiés, à leur détriment. En outre, ils réclamaient :

- 1^o. Le maintien de leurs corporations religieuses ;
- 2^o. La liberté d'enseignement ;
- 3^o. L'exécution du concordat, avec quelques modifications devenues nécessaires.

Dès le jour de son inauguration, le monarque fit droit à la première de ces réclamations : le décret royal du 28 novembre rétablit ce que le décret de 1814 avait renversé.

Le roi nomma ensuite une commission pour examiner les plaintes relatives à l'enseignement primaire. Les catholiques, convaincus des dangers du système d'enseignement actuel, applaudirent à cette mesure, et ils eurent la satisfaction de voir que la liberté d'enseignement, inséparable de la liberté de conscience, fut défendue par la plupart des feuilles libérales d'une manière qui mit au grand jour tout ce que le système de monopole renfermait d'odieux.

Le roi savait aussi que les catholiques, du moins un grand nombre parmi eux, désiraient l'exécution du concordat. D'ailleurs, des difficultés, suscitées sous le règne précédent par l'immixtion du département des affaires du culte catholique dans des intérêts de simple juridiction ecclésiastique, faisaient croire au monarque actuel que l'exécution du concordat était d'urgence, ce prince voulut qu'on entamât des négociations avec le Saint-Siège. Mais à peine le bruit s'en fut-il répandu, qu'on multiplia les pamphlets contre le concordat : pamphlets infâmes qu'on vendit à vil prix et qu'on distribua même gratis, par milliers. On y déclarait que la guerre civile serait la conséquence du rôtâ-